

POLITIQUE	Date de rédaction : 10/05/2025
	Référence : QUA-PO-008-Politique sécurité et santé
SECURITE ET SANTE	Version : 1
	Dernière révision : 00/00/0000
	Page 1 sur 1

Pour des raisons d'éthique et de responsabilité, SEFECCAM/SIENCAM place en permanence la sécurité des personnes et des biens, la prévention des accidents, la santé, la sureté, l'hygiène, la protection de l'environnement comme des objectifs primordiaux.

SEFECCAM/SIENCAM considère que la sécurité de ses collaborateurs, sous-traitants et intervenants externes est une condition non-négociable et un principe de fonctionnement. Cette culture doit aussi participer à la performance de l'entreprise.

SEFECCAM/SIENCAM met en œuvre les moyens d'organisation, de compétence, de personnel, de formation, de temps et de ressources pour assurer la sécurité et la santé au quotidien de ses collaborateurs et atteindre ainsi les objectifs fixés ci-dessous avec comme objectif prioritaire celui du **Zéro Accident**.

L'engagement de la Direction porte sur les points suivants :

- **Connaître et Respecter** les exigences légales et réglementaires en privilégiant continuellement la santé et la sécurité des Employés ;
- **Identifier** les dangers et évaluer les risques inhérents à son activité et les synthétiser dans le **Document Unique** ;
- **Inform** le personnel sur les risques auxquels il est exposé et de son droit de retrait en cas de danger grave et imminent. **Expliquer** cette politique, les objectifs annuels ainsi que les résultats obtenus à l'ensemble du personnel ;
- **Analyser** systématiquement tout incidents ou accidents survenus sur son site avec un Comité d'Analyse d'Accident (CAA) et assurer un retour d'expérience afin d'en diminuer les risques de répétition ;
- **Former** le personnel sur les exigences en matière de sécurité et santé au travail, à travers les formations internes ou externes ;
- **Contrôler** continuellement le respect des engagements de la société à travers les **Suivis Mensuels Environnementaux (SME)**, les **audits**, et le suivi des **contrôles de l'administration** ;
- **Protéger la santé** des collaborateurs en mettant à disposition un dispensaire opérationnel, des visites médicales régulières, la fourniture d'EPI appropriés ;
- Mettre en place un **Comité Hygiène Santé Sécurité au Travail (CHSST)** représentatif de tous les services de l'entreprise ;
- **Promouvoir** et assurer la lutte contre la drogue et l'alcool, le Paludisme, le VIH/SIDA et les maladies professionnelles, conformément aux objectifs nationaux ;
- **Réviser** à une fréquence biannuelle cette politique Sécurité et Santé et les objectifs cibles associés et les intégrer dans le Plan d'Actions certification.

Chaque salarié, à tous les niveaux, engage sa responsabilité personnelle afin de mettre en œuvre cette politique Sécurité et Santé afin d'éliminer les causes d'accidents et à **matérialiser la culture sécurité au sein de l'entreprise**. Cette règle doit toujours prévaloir sur toute autre considération technique ou économique.

Fait à Douala, le 10/05/2025

Le Directeur Général

